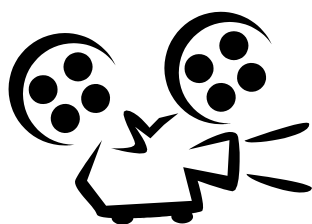


# CONCOURS DE COURTS METRAGES

REPRÉSENTATIONS ATTACHÉES  
AUX PERSONNES ATTEINTES  
D'UNE MALADIE D'ALZHEIMER  
OU D'UNE MALADIE APPARENTÉE



## REGLEMENT ET INSCRIPTION



# SOMMAIRE

Présentation générale

Objet du concours

Modalités du concours

Annexes

Les partenaires

Fiche d'Inscription

Fiche d'Autorisation

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

---

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées apparaissent aujourd'hui comme un véritable enjeu de santé publique. Même si toutes n'ont pas reçu un diagnostic, on estime à 855 000 le nombre de personnes atteintes en 2007.

De nombreuses familles sont ou vont être confrontées à cette problématique qui fait peur et que l'on refuse souvent d'aborder jusqu'à une évolution tardive de la maladie. Une des missions de l'Association France Alzheimer est d'informer sur la maladie et ses conséquences. Elle agit pour modifier les représentations souvent négatives attachées aux personnes qui en sont atteintes.

L'objet de ce concours de court métrage est d'inviter de jeunes cinéastes à porter un regard nouveau sur les personnes malades, afin d'éviter la stigmatisation pouvant mener à l'exclusion.

La maladie d'Alzheimer ou les maladies apparentées sont des maladies neuro-dégénératives, d'évolution lente et progressive. Elles touchent certaines zones supérieures du cerveau et viennent altérer le fonctionnement cognitif de la personne, c'est à dire ses capacités de mémoire mais aussi ses capacités de langage, de reconnaissance des objets et des visages, de réalisation des gestes de la vie courante.

Ces différents troubles vont avoir des répercussions sur l'autonomie de la personne et sur sa vie au quotidien, mais également sur ses possibilités de communication avec son entourage. Fréquemment les relations vont être modifiées au sein de la famille, les liens interpersonnels mis à mal, le parent n'est plus considéré de la même façon, il n'occupe plus la même place et la dynamique familiale s'en trouve bouleversée.

## OBJET DU CONCOURS

---

### **1- L'idée originale de ce concours est de permettre la réalisation de courts métrages pour :**

- Donner la possibilité à des cinéastes de porter un regard cinématographique sur la maladie d'Alzheimer,
- Faire évoluer les représentations attachées à la maladie d'Alzheimer et aux personnes qui en sont atteintes,
- Interpeller le grand public sans dramatiser, ni banaliser la problématique.

### **2- Le concours s'adresse à toute personne majeure.**

### **3- Les participants soumettent un film répondant aux modalités suivantes :**

- La durée du Court métrage ne doit pas excéder 5 minutes ;
- Le Court métrage doit être adressé sur l'un des supports suivants : Mini-DV ou DVD, accompagné du formulaire d'inscription dûment complété ;
- Le titre, la durée du film et les noms et prénoms du réalisateur doivent figurer sur chacun des supports envoyés ;

Un même participant peut envoyer au maximum deux courts métrages.

### **4- Les participants, par leur inscription, acceptent que des extraits ou la totalité du film soient utilisés par les partenaires dans le cadre de leurs actions de communication auprès du grand public.**

# MODALITÉS DU CONCOURS

## 1- Organismes

L'Association France Alzheimer et le réseau régional de la mémoire Méotis, organisent du 1er février au 31 août 2008, un concours de Court Métrage, dont le règlement est accessible sur les sites Internet : [www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org) et [www.meotis.fr](http://www.meotis.fr).

## 2- Dotation

Ce concours récompensera le ou les meilleurs projets pour un montant global minimum de 7 000 euros.

Chaque lauréat conserve l'intégralité de ses droits relevant de la propriété juridique et intellectuelle.

Le ou les vainqueurs seront récompensés à l'occasion des Rencontres Alzheimer, le colloque annuel organisé par France Alzheimer le 17 décembre 2008.

Ils bénéficieront :

- d'un prix en euros,
- d'une promotion de leur film par les organisateurs.

Le jury jugera de l'opportunité de distinguer autant de projets qu'il le juge nécessaire.

Les dotations ne peuvent de la part des gagnants donner lieu à une contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur modification, ni à leur remplacement pour quelque cause que ce soit.

Les gagnants seront avertis par courrier des résultats à partir du 20 octobre 2008.

Ils reconnaissent de par leur participation que la communication relative à leur court métrage faite par chacun des partenaires constitue une contrepartie aux droits conférés aux partenaires.

## 3- Participation

Le concours est ouvert du 1er février au 31 août 2008. Le règlement du concours est accessible sur les sites internet : [www.meotis.fr](http://www.meotis.fr) et [www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org).

La participation à ce concours est réservée à tout cinéaste majeur, y compris étudiant, et à l'exclusion de tout membre du personnel des partenaires.

La candidature peut être individuelle ou collective.

Pour participer, le candidat doit télécharger le formulaire d'inscription sur les sites internet des partenaires et l'adresser, dûment complété, à l'Association France Alzheimer accompagné :

- du film sur support DVD ou mini DV (sur lequel les participants reporteront le titre et la durée du film ainsi que les noms et prénoms du ou des réalisateurs) ;
- de la lettre d'engagement de cession des droits d'auteur et de reproduction sur les courts métrages (aux fins de publication sur tous supports : cf. 1.5 Autorisations diverses).

Il est possible pour un même candidat de proposer jusqu'à deux projets, à la condition d'effectuer deux procédures d'inscription.

Tout dossier incomplet, présentant des informations erronées ou déposées par une personne ne présentant pas les conditions requises, ne saurait être pris en considération.

La date limite de retour de l'intégralité du dossier par voie postale est fixée au lundi 1<sup>er</sup> septembre 2008 à 17h, à l'adresse suivante :

Association France Alzheimer  
« Concours court métrage »  
21, boulevard Montmartre  
75002 PARIS

Les supports seront retournés après sélection, à l'adresse figurant sur la fiche d'inscription, au tarif économique postal.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :

Service communication  
Union France Alzheimer  
Tel : 01 42 97 53 06

#### **4- Sélection des projets**

Le jury est composé de :

- Chantal Briet, cinéaste professionnel.
- Roger Gonin, organisateur du festival du court métrage de Clermont Ferrand
- Karine Fraysse, Directrice, Réseau régional de la mémoire Méotis
- Arlette Meyrieux, Présidente de France Alzheimer (ou de son représentant)
- Judith Mollard, psychologue, responsable des missions sociales de France Alzheimer
- Florence Pasquier, Neurologue, responsable du CMRR du CHRU de Lille et Présidente de Méotis

Les critères de sélection porteront sur :

- L'originalité de traitement des représentations attachées à la personne malade,
- L'originalité du regard porté sur la maladie d'Alzheimer,
- La pertinence du scénario en lien avec la thématique,
- La qualité artistique du film.

Le film doit interpeller le grand public sans dramatiser, ni banaliser la problématique.

Les délibérations du jury auront lieu entre le 1er septembre et le 15 octobre 2008.

Les résultats seront annoncés aux lauréats à la fin du mois d'octobre 2008. Les projets lauréats feront ensuite l'objet de communiqués de presse et seront présentés sur les sites des partenaires.

La remise des prix s'effectuera officiellement par les représentants des partenaires, le mercredi 17 décembre 2008 à Paris à l'occasion des Rencontres Alzheimer 2008. Les projets réalisés pourront être projetés à cette occasion.

#### **5- Autorisations diverses**

Chaque candidat :

- autorise France Alzheimer et les autres partenaires du concours à utiliser ses coordonnées et son image à des fins de communication ;
- autorise France Alzheimer et les autres partenaires du concours à mettre en ligne le court métrage soumis au concours ;
- autorise France Alzheimer et les autres partenaires du concours à diffuser le court métrage dans le cadre de campagnes de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer ;
- est garant de la propriété de son court métrage et du fait qu'aucune autre personne ne peut s'en prévaloir.

Les lauréats s'engagent à céder à titre gracieux un exemplaire de leur projet à l'Union nationale des associations Alzheimer.

Toute participation suppose l'accord sans réserve du candidat et son acceptation pleine et entière du règlement.

Toute modification du présent document fera l'objet d'un avenant publié sur le site de France Alzheimer et de Méotis.

# LES PARTENAIRES



France Alzheimer est la seule association reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, maladies qui touchent près d'un million de personnes en France.

Depuis 1985, date de sa création, elle œuvre pour soutenir les familles des malades, informer l'opinion et les pouvoirs publics, contribuer à la recherche et former les bénévoles et les professionnels de santé.

Elle est présente dans toute la France à travers ses associations départementales et antennes de proximité.

France Alzheimer agit sans relâche pour que la maladie d'Alzheimer et les besoins des familles et des malades en matière de prise en charge soient officiellement reconnus en tant que tels et pris en compte dans l'action des pouvoirs publics. Elle intervient pour que les familles puissent obtenir davantage d'aides financières indispensables à une prise en charge adaptée aux besoins du malade.

Elle informe et interpelle l'opinion et les médias notamment à l'occasion de la journée mondiale de la maladie, le 21 septembre, pour faire évoluer le regard sur la maladie et lever les tabous sur les malades. Interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, elle prend des positions et interpelle les décideurs.

France Alzheimer décerne chaque année des financements à des scientifiques qui œuvrent dans les domaines des sciences médicales et des sciences humaines. Ainsi elle mène une action extrêmement volontariste en faveur de la recherche fondamentale, clinique, sociologique et psychologique, selon des axes déterminés par ses comités scientifiques rassemblant des experts parmi les plus renommés dans leur domaine.

En 2007, 21 projets de recherche ont reçu un financement de France Alzheimer pour un montant total de 834 000 €.

Organisme de formation agréé depuis 1988, France Alzheimer propose des formations qualifiées aux professionnels qui prennent en charge des personnes atteintes de la maladie : aides à domicile, aides-soignantes, infirmières, personnel médical et paramédical.

Elle forme également des bénévoles et des responsables d'association pour leur apporter des connaissances nécessaires à la compréhension des manifestations de la maladie et à un accompagnement pertinent du malade et de sa famille.

## **France Alzheimer : un réseau d'associations au service des malades et de leur famille.**

En s'installant dans une famille, la maladie d'Alzheimer va affecter non seulement la personne touchée, mais aussi l'ensemble de son environnement familial. Apporter un soutien aux malades et à leur famille pour améliorer l'accompagnement et la prise en charge du malade est l'une des missions principales de France Alzheimer.

Au sein de chaque association, les bénévoles formés :

- accueillent les familles dans les permanences des associations ou répondent aux appels téléphoniques,
- informent sur la maladie, son évolution, ses conséquences, les avancées de la recherche scientifique et médicale, la psychologie du malade, les aides financières et les droits sociaux, les structures d'accueil et les centres de diagnostic, les services d'aide à domicile,
- écoutent et soutiennent les familles et les malades.

Elles organisent :

**- Des groupes de paroles**

En se rencontrant et en échangeant sur leurs problèmes vécus aux côtés d'une personne malade d'Alzheimer, les familles peuvent se libérer d'un trop-plein émotionnel trop lourd à porter seules. Le groupe les aide aussi à prendre les décisions qui doivent être prises au fur et à mesure de l'évolution de la maladie.

**- Des cycles de soutien**

Pour prévenir l'épuisement de l'aidant familial, le cycle de soutien, animé par un psychologue spécifiquement formé, propose de baliser le parcours de l'aidant familial afin de lui éviter la spirale de l'épuisement et ses effets délétères sur sa propre santé psychique et physique.

**- Des formations pour les familles**

Apporter les connaissances nécessaires à l'aidant familial pour donner les outils essentiels à la compréhension des difficultés de la personne malade, à l'adaptation de l'environnement et au maintien à domicile.

**- Des « temps de partage »**

Des espaces de rencontre et de convivialité pour les aidants familiaux et leur proche malade : après-midis récréatives, repas mensuels, piques-niques, etc. pour briser l'isolement des familles et favoriser les relations d'entraide. Les aidants qui, souvent, ne se reconnaissent plus dans les préoccupations de leurs amis et se sentent incompris, se retrouvent au sein d'une communauté Alzheimer entourés par d'autres aidants compréhensifs.

**- Des séjours vacances**

Un week-end ou 12 jours de répit pour la personne malade et son aidant, encadrés par des bénévoles et des professionnels spécialement formés par France Alzheimer. Ces séjours offrent aux familles et aux adhérents de l'Association un temps de partage et de détente qui leur permet de rompre avec le quotidien douloureux de la maladie.

**- Des accueils de jour**

Complément indispensable au maintien à domicile, ils permettent au malade de bénéficier d'activités ciblées et de maintenir des relations sociales. Plusieurs associations France Alzheimer ont développé des accueils de jour autonomes ou participent à l'animation de telles structures.

Méotis est issu d'une réflexion pluridisciplinaire des principaux acteurs hospitaliers, libéraux, médico-sociaux, institutionnels et associatifs du Nord-Pas-de-Calais qui articulent leur compétence depuis le début des années 90 pour optimiser la prise en charge des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

Financé depuis décembre 2002 par la Dotation Régionale pour le Développement des Réseaux (DRDR) et porté par le CHRU de Lille, ce réseau ville-hôpital régional est actuellement le seul en France à répondre à cinq objectifs de soins, de prise en charge médico-sociale, de recherche, de formation et de santé publique, pour conjointement favoriser l'accès à un diagnostic précoce, assurer une prise en charge et un suivi de qualité des patients et de leur famille, former et informer ses usagers (colloques grand public ou professionnels, Formation Médicale Continue, référentiels, bases de données des ressources régionales accessibles par le site web, appels à projets thématiques tel que Design...). Sa dimension régionale contribue à modérer les effets d'une densité médicale problématique et d'une très grande disparité de l'offre de soins, et à promouvoir ainsi une couverture territoriale équitable.

- Trois neuropsychologues offrent une aide aux spécialistes libéraux en réalisant une évaluation des fonctions cognitives de leurs patients au cabinet ou à domicile, qui permet d'orienter le diagnostic et de guider l'accompagnement.

- Sollicitées par les familles et partenaires de leur secteur qui leur reconnaissent un rôle « expert » de par leur connaissance aigüe de la maladie et de ses troubles, quatre infirmières coordinatrices déchargent les médecins des aspects médico-sociaux dans le cadre du maintien à domicile (ou de ses limites) en y coordonnant après l'annonce diagnostique toute action préservant l'autonomie du patient et la santé de l'aidant, anticipant ainsi épuisement, isolement et situations à risque.

- Au 1er janvier 2008, deux psychosociologues de liaison interviendront plus spécifiquement auprès de l'entourage en situation de détresse, et mettront en œuvre toutes actions préventives et éducatives susceptibles d'alléger le fardeau des aidants, considérés comme groupe à risque du fait de la négligence de leurs propres besoins.

- Une directrice et une assistante complètent le dispositif.

Depuis mars 2003 et au 30 juin 2007, les neuropsychologues ont effectué 3 278 consultations et collaborent avec la quasi totalité des neurologues libéraux de la région ; le nombre total des patients suivis par les infirmières coordinatrices est de 834 personnes, dont 6,7% ont moins de 60 ans, le 1/4 moins de 75 ans.

4 112 patients ont ainsi été pris en charge et plus de 1 500 professionnels formés depuis la création de Méotis, reconnu en 2007 comme service de l'offre sanitaire & médico-sociale du Nord-Pas-de-Calais, et pilote au niveau national pour l'Office Parlementaire de l'Evaluation des Pratiques en Santé (OPEPS) qui évalue la généralisation des postes des IDE coordinatrice sur l'ensemble du territoire français.

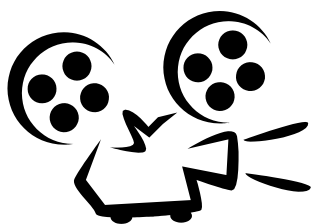
Pour plus d'informations : [www.meotis.fr](http://www.meotis.fr)

Contact : Karine Fraysse, Directrice | [k-fraysse@chru-lille.fr](mailto:k-fraysse@chru-lille.fr)

CHRU de Lille | Hôpital Roger Salengro | Neuro C - 6e nord | 59037 Lille cedex  
03 20 44 50 53

# INSCRIPTION

Une fiche complète par film



Bulletin à renvoyer dûment complété, (accompagné d'une copie du film inscrit), avant le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2008 à 17h à :

Association France Alzheimer  
21 boulevard Montmartre - 75002 Paris  
Tél. 0142 97 52 41

Format demandé : DVD ou Mini-DVD

## FILM

Titre \_\_\_\_\_

Durée \_\_\_\_\_

Synopsis \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## RÉALISATEUR(S)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Ecole (si étudiant) \_\_\_\_\_

Fonction pour le film \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Ecole (si étudiant) \_\_\_\_\_

Fonction pour le film \_\_\_\_\_

## PERSONNE À CONTACTER EN CAS DE SÉLECTION

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

# AUTORISATION

Je soussigné \_\_\_\_\_  
en ma qualité de \_\_\_\_\_  
du film intitulé \_\_\_\_\_

reconnais avoir pris connaissance du règlement du Concours de courts métrages « Représentations attachées aux personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée » organisé par l'Association France Alzheimer et le Réseau régional de la mémoire Méotis, et d'en accepter les conditions.

Je déclare posséder les droits de diffusion pour le film, y compris les droits musicaux, et d'avoir obtenu toute autorisation quant à la reproduction d'images auprès des ayants droits.

En outre, bien que conservant l'intégralité de mes droits relevant de la propriété juridique et intellectuelle, par mon inscription, j'accepte que :

- les organisateurs et tout partenaire du concours hébergent et diffusent le film gratuitement sur leurs sites internet, éventuellement avec une photo et un résumé du film.
- le film soit diffusé lors de l'annonce officielle des résultats du concours aux « Rencontres Alzheimer » organisées le 17 décembre 2008 par l'Association France Alzheimer.
- des extraits ou la totalité du film soient utilisés par les organisateurs dans le cadre de leurs actions de communication sur la maladie d'Alzheimer auprès du grand public (projection avant un débat sur la maladie, sur un stand d'association, diffusion sur un écran d'information sur la maladie...). Dans le cadre de ces opérations de sensibilisation, j'autorise la diffusion du film sur tous supports : internet, télévision, écrans fixes, bornes interactives, ... \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
En un exemplaire

Signature